Cfdt SF3C Antenne Val de Marne
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL
Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

IVRY – CHOISY – SUCY Centre Courrier
La CFDT signe les accords sur les cycles de travail

Les comités techniques paritaires validant les organisations facteurs d'avenir de Choisy le Roi, de Sucy en Brie et d'Ivry centres courrier se sont tenus en la présence des organisations syndicales SUD, FO et CFDT, la CGT ayant quitté la séance.
Sur ces 3 sites, la CFDT a combattu fermement les premiers projets de la DOTC en exigeant des organisations du travail avec des samedis de repos et un regroupement des repos de cycle permettant de planifier des week-ends de repos pour les facteurs. Plusieurs audiences ont été menées par la CFDT pour augmenter le nombre de promotions en 1.3, 2.1, 2.2 et même 2.3 ainsi que des postes d'encadrants en 3.2.
La CFDT a fait le choix de négocier et d'imposer à la DOTC de véritables contreparties aux réorganisations successives que subies le personnel du département.
Après consultation du personnel de ces établissements, la CFDT a fait le choix d'encadrer leur cycle de travail et d'obtenir 3 jours de repos consécutifs toutes les 6 semaines incluant 1 samedi toutes les 12 semaines en signant les accords locaux.
Les autres organisations syndicales devront aussi se positionner sur ces accords, à ce jour FO à signer et SUD s'est abstenu. La CGT ayant boycotté l'instance départementale ne s'est pas prononcée.

Ivry CC :

La CFDT a maintenu son opposition à la délocalisation du centre ainsi qu'à l'absence de point de restauration sur la plate-forme de Bièvre Seine. La Poste n'assume pas sa responsabilité dans cette affaire ; elle avait déjà promis une solution à la restauration à l'ouverture de ce site. Avec plus de 120 agents, la CFDT ne comprend pas ce désengagement malgré les grands discours nationaux sur l'amélioration de la Santé au travail et de l'hygiène de vie !!! (Pour le personnel d'Ivry, un sandwich ferait-il l'affaire !) . Le cas échéant, la DOTC doit déroger au texte et permettre l'obtention des tickets restaurants.
En déclaration préalable, la CFDT a rappelé le refus de la DOTC de négocier un accord permettant d'aller au-delà du BRH de 2002 sur les indemnités de transfert ainsi que le flou régnant dans tous les centres du département sur les notions de durée du travail, de dépassement d'horaires et de paiement des heures supplémentaires
Concernant le volet temps de travail, la DOTC enfonce le clou en estimant que ce n'est plus l'activité supplémentaire qui déclenche automatiquement les compensations mais qu'un suivi quotidien réalisé localement sur la totalité du cycle de travail permettra de justifier les dépassements d'horaire et donc des heures supplémentaires. On peut juste se poser la question de qui réalisera se suivi tous les jours à la rentrée des facteurs ?
La CFDT refusera de telles pratiques. En clair, la mise en place de la sécabilité sur un jour fort ne sera compensée qu'à la condition que le facteur dépasse la DHMO du centre sur toute la durée du cycle.
La CFDT s'oppose comme nous l'avons rappelé en préalable au CTP, à la mise en place de l'organisation jour faible sur un jour fort et nous exigeons que toute activité supplémentaire, non prise en compte dans le calcul de la DHMO soit intégralement compensée.

Concernant les indemnités liées à la délocalisation, le CTP a validé ce que la CFDT avait obtenu, à savoir, l'application des fourchettes hautes du BRH de 2002 soit :

- pour un allongement de trajet de 10 à 15 mn : 300 euros
- pour un allongement de trajet de 16 à 30 mn : 700 euros

Ainsi qu'une prime de mobilité de 150 euros pour tous les agents d'Ivry CC.

L'action de la CFDT, durant les négociations aura aussi permis d'augmenter considérablement le nombre de promotion sur la fonction 1.3 facteur référent mais aussi en 2.1, 2.2 et 2.3 à la distribution.

Sucy en Brie et Choisy le Roi CC

L'organisation facteur d'avenir, couplée de l'implantation des casiers CHM (tris verticaux) va modifier fortement l'organisation du travail.
La productivité effectuée de 30 mn par jour et par QL avec CHM est démesurée et va imposer aux agents un travail et des cadences des plus soutenus allant une fois encore à l'encontre d'une amélioration sérieuse des conditions de travail et de santé des facteurs.

▪ Une compensation de 3 heures par semaine et par facteurs titulaire ayant un CHM sera versée pendant 3 mois sous forme de RC liée à la maîtrise du casier et du plan de tri. La CFDT a obtenu que l'ensemble des rouleurs, facteurs d'équipe et facteurs qualité perçoivent aussi cette compensation (envions 36 heures de RC par agents).

▪ La aussi, l'accord de cycle signé par la CFDT va permettre à l'ensemble des facteurs d'obtenir 3 jours consécutifs toutes les 6 semaines soit lundi, mardi et mercredi et 6 semaines après samedi, lundi et mardi.

▪ Un bilan des nouvelles organisations sera effectué dans les 6 mois. La CFDT se réserve le droit de l'exiger bien avant si l'organisation mise en place devenait insoutenable pour les agents.

Pour conclure, la CFDT ne peut que rappelé qu'elle n'a jamais signé facteur d'avenir comme peut le prétendre un certain syndicat. Pour autant, nous ne laisserons par la DOTC déployer son projet au personnel sans négocier un maximum de contreparties, aussi bien en terme d'organisation des repos de cycle, que de nombre de promotions, que d'amélioration des conditions de travail….
La CFDT s'imposera dans tous les projets en prenant en compte vos remarques et vos exigences.
Le fait d'avoir déjà fait reculer la direction sur le refus du repos de cycle du samedi est déjà une réelle amélioration. Bien d'autres revendications sont encore non satisfaites et la CFDT les portera dans chaque instance départementale.
La CFDT exige aussi la mise à disposition de vélos électriques pour les tournées dont les hauts le pied sont les plus élevés ou les plus difficiles pour les agents qui le souhaitent. La Poste doit utiliser cet outil pour préserver la santé des facteurs et pas seulement pour permettre à un facteur déjà usé de poursuivre son activité.

Les résultats aux élections CAP et CCP nous encouragent à poursuivre dans la négociation et à utiliser le rapport de force pour faire pression et obtenir des améliorations aux vastes projets de La Poste. En votant CFDT le 23 octobre, vous nous avez permis d'augmenter de près de 10 points notre représentativité dans le Val de Marne avec plus de 24 % des voix et de devenir la deuxième organisation syndicale.

Cette confiance va permettre à la CFDT de peser davantage dans les négociations sans tomber dans le refus systématique mais dans une logique de résultats concrets pour le personnel de la distribution

Le 14 novembre 2007